

# Premiers

ACTES  
DES  
PREMIERS  
ETATS GENERAUX  
DU  
HANDICAP

Caen,  
Maison des Associations

ETATS



GÉNÉRAUX

DU



HANDICAP



CAEN

SAMEDI  
26 SEPTEMBRE  
2009

## Discours introductif de M. Philippe Duron, Maire de Caen

Bonjour,

Il y aura une réunion des Etats généraux chaque année, de manière à ce que nous puissions mesurer les évolutions des politiques publiques et la situation des personnes en situation de handicap dans notre agglomération et dans notre ville.

"*In varietate concordia*", "unis dans la diversité" : c'est la devise dont s'est dotée l'Union Européenne à l'aube des années 2000.

Cette devise nous devons la faire nôtre. La diversité de notre société fait sa richesse. La variété des origines, des cultures, des situations, des points de vue fait l'intérêt de la vie sociale. Le mélange et le brassage sont les éléments essentiels de l'urbanité, cette qualité qui fait la valeur de la vie en ville.

Or les "valides", comme on dit, et les personnes en situation de handicap, ne se connaissent pas ou mal, se côtoient trop peu, trop rarement, trop vite. Deux franges de la société se croisent. Rarement, l'une ou l'autre ose le pas de la rencontre.

Près de 10 % de la population française environ est en situation de handicap ; 5 millions pour être plus précis. A l'échelle de Caen, cela représente environ 10 000 de nos habitants. Ce chiffre, à chaque fois qu'il est rappelé, étonne. En effet, combien de personnes handicapées voyons nous circuler librement en ville ? Combien étudient, travaillent, font leur course le week-end à nos côtés ? Est-ce un choix de leur part ou bien plutôt une incapacité de la société à leur offrir ces droits fondamentaux de la personne : le droit d'aller et venir bien évidemment, mais aussi le droit au travail, à la formation, à la culture et aux loisirs ?

\*

\*\*

La loi de 2005 nous oblige à avancer. Elle ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais comme une opportunité de modifier la manière dont nous appréhendons l'action publique au quotidien ; un levier pour améliorer la vie de l'ensemble de nos concitoyens.

Gandhi nous a appris en effet qu' "*à la façon dont nous traitons nos minorités se mesurait le degré de civilisation de notre société*". Ce qui est bon pour les personnes handicapées est bon pour nous tous collectivement, mais aussi pour chacun de nos concitoyens à un moment ou l'autre de sa vie. Je pense ici par exemple à l'accessibilité aux transports en commun qu'améliore chaque année *Viacités*, et que nous réclamons à chaque réunion publique, tant les personnes en situation de handicap, que les mères de familles ou les personnes âgées.

Néanmoins, et sur ce point je vous dois un discours de vérité, l'application de la loi de 2005 nécessitera des investissements considérables. L'Etat, comme trop souvent, a choisi de faire financer ses engagements par les collectivités territoriales. Or, vous le savez tous, les finances des collectivités en général, et celles de la Ville de Caen en particulier, ne sont pas extensibles à l'infini. La capacité contributive des citoyens, souvent sollicitée, est également limitée. C'est pourquoi, nous devons être intraitables sur le respect de la loi, sur les fins et sur l'ambition, mais hiérarchiser les priorités pour améliorer les choses pas à pas. Ce travail, nous devons le faire ensemble, en toute transparence sur nos marges de manœuvre et nos choix. C'est tout l'enjeu de cette démarche de concertation qui s'ouvre aujourd'hui avec les Etats Généraux. Nous devons d'abord partager le diagnostic pour, ensuite, nous fixer des objectifs communs.

\*

\*\*

Enfin, et au-delà des investissements que nous devons réaliser (qui sont indispensables bien entendu), c'est aussi à **un renversement du regard** que nous devons appeler.

Je pense ici à ce que dit José Camarena, fondateur de l'association Handiplus : "*Vivre avec un handicap, ce n'est pas être handicapé, c'est être au monde d'une certaine manière : comme le gros, le chauve, le noir, ne sont pas tout entier dans cette différence par rapport aux "standards", et vivent une vie en fonction de ce qu'elles sont : des personnes, par ailleurs, noires, chauves, etc.*" Des personnes d'abord, dans toute leur complexité, irréductible à une seule part d'elle-même, et ce, quelque soit la lourdeur du handicap.

Toulouse-Lautrec, Michel Petrucciani, Ray Charles furent d'abord et avant tout des artistes de génie. Qui oserait les réduire à leur handicap ?

Je pense aussi à cette femme docteure en sciences de l'éducation, citée récemment lors d'assises consacrées au handicap et à la citoyenneté : « *je souhaite que l'on me regarde comme une femme qui a réussi ses études et pas comme une handicapée qui s'en est sortie* ».

On touche ici à la notion essentielle de « situation de handicap » fondée sur l'interaction entre une déficience, un environnement et un projet de vie, adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé et l'ONU, mais malheureusement pas inscrite dans la loi de 2005.

Cette notion nous incite à passer d'une "culture de l'octroi" à une culture de la participation, fondée sur la construction de projets de vie, à chaque fois particuliers. C'est à mes yeux un changement culturel fondamental qui interpelle la manière dont les pouvoirs publics agissent dans ce domaine.

Alors, dans ce contexte, que peut et que doit faire une Ville comme la nôtre ? Pas tout bien évidemment, ce serait mentir que de dire le contraire. Mais elle peut beaucoup si nous savons travailler ensemble dans la durée et de manière constructive.

Alors au travail ! Avec Gilles Déterville, qui est en charge des affaires sociales, Corinne Féret, notre première adjointe, Eric Vève, président de Viacités, Cécile Dossou, qui est en charge de la voirie et des espaces publics, Xavier Le Coutour, en charge de l'urbanisme et de la construction, Jean-Louis Touzé, qui s'occupe du patrimoine de la ville et de la police.

Je vous invite à une matinée d'échanges, je forme le vœu qu'elle soit riche, pour construire ensemble cette politique de l'égalité que nous appelons tous de nos vœux !

### **Intervention de M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales**

Merci M. le Maire. J'ai le plaisir de présider cette matinée: M. le Maire ne pourra pas rester toute la matinée.

J'indique que ces états généraux du handicap étaient un engagement de campagne que nous devons réaliser. Vous l'avez constaté de par la composition de l'assistance, nous avons privilégié, dans nos échanges de ce matin, les associations, qui sont très nombreuses et actives sur Caen. Une quarantaine ont été invitées, beaucoup sont présentes.

Par cet échange, et dans les différents domaines évoqués, nous allons vous indiquer ce qui a été fait pendant ce premier quart de mandat municipal et nos intentions pour la suite.

La loi de 2005 a tracé un cap, utile et nécessaire, avec des ambitions, même s'il y a encore des retards. La ville travaille avec ses partenaires dont l'Etat qui ne s'est pas totalement désengagé de la question du handicap et le Conseil Général avec la MDPH dirigée par Mme Coletta que beaucoup connaissent ici.

Mais nous devons d'abord honorer les engagements que la loi nous incite à respecter et être volontariste. Ça, c'est le projet municipal, et ces questions sont traitées notamment au sein de la commission "Vivre ensemble".

M. le Maire m'a confié effectivement il y a 18 mois, au-delà des affaires sociales, la question du handicap qui ne se réduit pas seulement à l'action sociale mais à bien d'autres aspects.

Parmi ceux-ci, l'accessibilité est un aspect très important, concret: avec mes collègues, nous avons travaillé et avancé sur cette question. Un certain nombre d'entre vous participent à la commission communale pour l'accessibilité que la loi rend obligatoire et a confirmé par un décret de mai 2009.

Une question se posait: fallait-il dissoudre la commission communale et transférer la réflexion à la commission intercommunale? Mais la loi dit qu'une ville, surtout une grande ville devait continuer parce que pour l'essentiel le patrimoine est municipal, ainsi que la voirie et l'espace public.

Nous avons rendu compte en mars dernier devant cette commission communale de l'avancement. J'ai rendu compte en juillet devant le conseil municipal du plan d'accessibilité, du travail effectué et des actions 2009. Cela a été approuvé à l'unanimité, ce dont on peut se féliciter.

Je rappelle le déroulement de la matinée: Mme Corinne Feret, adjointe et chargée du personnel parlera des actions de la ville dans le domaine de l'emploi et de la formation. M. Xavier Le Coutour parlera de l'habitat et de l'urbanisme.

Ensuite, nous ferons une première pause dans les interventions afin de permettre les échanges avec vous, afin de pouvoir progresser ensemble.

Enfin, M. Eric Vève interviendra sur la question des déplacements puis mes deux collègues, Cécile Dossou et Jean-Louis Touzé nous indiqueront les avancées dans le domaine de l'accessibilité.

Je reprendrai la parole à la fin de la matinée pour parler de l'accessibilité des citoyens à la communication, à la culture et aux loisirs. Il faudra prendre l'habitude de signaler dans nos brochures municipales les propositions culturelles et d'animation accessibles existantes.

Je passe la parole à Corinne Feret.

### **Mme Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel municipal**

Bonjour à tous et à toutes. Je vous remercie de m'avoir associé à cette rencontre ce matin.

La loi oblige les entreprises du secteur privé comme les administrations à respecter une proportion de 6% de postes réservés aux personnes en situation de handicap dans son effectif. Cette loi est obligatoire dans le secteur privé à partir du moment où l'entreprise a au moins 20 salariés mais aussi dans les structures administratives, que ce soit la fonction publique d'Etat, hospitalière ou territoriale.

Nous avons donc cette obligation mais nous ne sommes pas pour l'instant dans le respect de la loi. J'ai le regret de constater que peu d'entreprises et d'administrations ont atteint ce seuil de 6%.

Sachant cela, nous devons être en capacité de mettre tout en œuvre pour améliorer ce taux.

Je vous donne quelques points statistiques rapides, pour mieux cerner la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi.

Pour 2007, 2 millions de personnes entre 15 et 64 ans ont déclaré une reconnaissance administrative du handicap qui leur permet de bénéficier de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé. La population des travailleurs handicapés est relativement âgée, peu diplômée et plutôt masculine par rapport à la population totale.

Le taux d'activité (personnes en capacité d'accéder à l'emploi) est très inférieur par rapport à l'ensemble des personnes entre 15 et 64 ans: il est de 44% contre 71% en 2007.

Le taux d'emploi (personnes en situation d'emploi) est de 35% pour les personnes handicapées contre 65% pour la population totale, en 2007.

On est vraiment dans une situation totalement inégalitaire et injuste qu'il faut pouvoir inverser, en sachant que la complexité de la situation économique depuis quelques mois rend plus difficile encore la situation. Les personnes éloignées de l'emploi sont en effet encore plus touchées lorsque des situations de crise économique et sociale sont présentes dans nos territoires. Ce sont les personnes qui étaient déjà en difficulté qui souffrent encore plus et qui sont encore plus éloignées, plus marginalisées. Le terme est un peu fort mais je sais que beaucoup le ressentent ainsi.

Je vais maintenant vous présenter ce que la ville de Caen a mis en œuvre, comment elle a souhaité affirmer son engagement en matière d'insertion dans l'emploi et de formation pour non seulement les personnes handicapées mais aussi l'ensemble du personnel municipal.

Les agents doivent en effet être prêts à accueillir leurs futurs collègues, pour une meilleure organisation du travail.

En matière d'emploi, au conseil municipal de juin, nous avons proposé un plan d'actions qui vise à agir en faveur de l'insertion professionnelle de ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes et les personnes en situation de handicap.

Nous avons signé une convention avec la mission locale de l'agglomération caennaise et nous allons en signer une autre prochainement avec Pôle Emploi et vraisemblablement l'AFPA pour pouvoir se fixer des objectifs et être accompagné pour accueillir en plus grand nombre des personnes handicapées.

Au-delà de ces conventions, c'est un symbole de l'engagement fort de la municipalité.

Nous participons également chaque année au handicapé dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées: la ville est présente sur ces rencontres qui se dérouleront cette année le 16 novembre au Zénith de Caen.

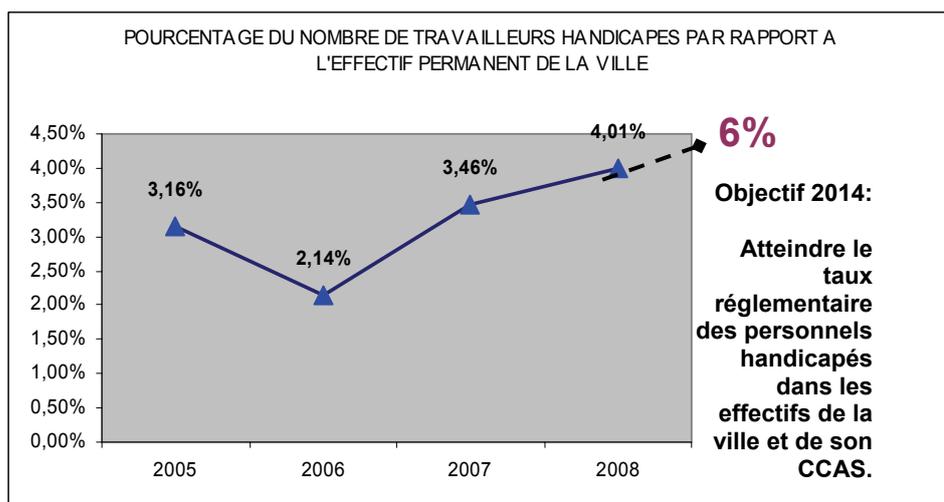
Avec 2700 employés au sein de la ville de Caen et du CCAS, second employeur après le CHU, nous avons une responsabilité citoyenne et un devoir de solidarité à l'égard de ceux qui sont plus éloignés de l'emploi.

Comment donner corps à cette volonté politique? Au sein des services de la ville et plus précisément au sein de la direction des ressources humaines, nous avons souhaité créer un service intitulé "service de la qualité de l'environnement au travail" où plusieurs collaborateurs se consacrent à cette politique d'insertion avec pour mission d'atteindre les objectifs fixés.

Ils auront également pour mission de préparer un dossier de conventionnement avec le FIPHFP (fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique).

Il s'agira de contractualiser les engagements de la ville et les moyens qui pourront nous être apportés par ce fonds (moyens financiers et en terme de formation et d'aménagements de postes de travail).

A l'horizon 2014 (terme de notre mandat municipal), l'objectif est de pouvoir atteindre le taux de 6% de travailleurs handicapés exigé par la loi. En 2008, le taux de la ville de Caen est de 4,1%. Sans minimiser les efforts qu'il reste à faire, nous sommes dans la moyenne des collectivités territoriales. La région et le département ont des taux plus faibles mais ont signé une convention avec le FIPHFP.



Je vais maintenant vous présenter les actions de formation que la ville a engagées en direction des agents lorsque ceux-ci accueillent un collègue handicapé. Il peut y avoir un temps d'adaptation.

Depuis deux ans, nous avons proposé que les agents puissent apprendre le langage des signes, afin de pouvoir mieux communiquer avec les employés sourds de la ville.

Sept agents ont suivi ces cours. Ils ont pris l'initiative d'organiser en juin 2009 une visite de l'hôtel de ville en langue des signes.



A la rentrée 2009, une formation a été lancée en direction des agents municipaux travaillant dans les écoles et qui sont en relation avec des enfants handicapés (ATSEM, personnel travaillant à la cantine et à l'entretien des locaux) avec l'aide du CNFPT (centre national de formation de la fonction publique territoriale).

Initiées sur deux écoles, ces actions de formation ont permis à ces agents de travailler dans de meilleures conditions d'accueil de ces enfants handicapés. Les deux écoles choisies sont l'école Bosnières et celle de la Maladrerie, avec la volonté d'étendre dans les prochaines années cette action à l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles, qu'elles accueillent ou non des élèves handicapés.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales** : Merci pour cet exposé.

Maintenant, je passe la parole à Xavier Le Coutour qui va nous parler du thème du logement qui fonctionne avec beaucoup d'opérateurs: la ville n'opère pas en effet seule dans ce domaine.

### M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement

Bonjour. Je souhaite diviser mon intervention en deux grandes parties: le cadre dans le quel je pense installer mon action avec les associations et le rôle de la municipalité vis-à-vis de la question du logement de la personne handicapée.

La ville de Caen et la communauté d'agglomération ont en charge, à des titres divers, la question de la réponse au logement de la personne handicapée. Je suis en charge de cette mission à ces deux échelons donc il y a une certaine cohérence.

La première mission est d'être en mesure de mettre en relation le besoin que vous exprimez et les réponses et les moyens que nous pouvons apporter.

C'est une chose qui avait déjà été commencée par l'ancienne municipalité: il s'agit d'un recensement de l'offre en matière de logements.

Bilan des logements adaptés										
	T1		T2		T3		T4		plus	
Chemin Vert	/	/	2	/	5	/	3	/	2 (T5)	/
Folie Couvrechef	/	/	1	/	5	/	5	/	/	/
Pierre Heuzé	/	/	1	/	3	/	3	/	/	/
Centre Ville	1	4	3	16	2	11	1	3	/	/
Grâce de Dieu	/	/	/	1	4	3	2	1	/	/
Guérinière	/	/	3	1	9	2	2	2	/	/

**Organismes HLM**  
Bailleurs privés

Bilan de l'étude  
Peu de réponses du secteur privé, seuls 3 cabinets immobiliers ont répondu positivement.

Les autres réponses correspondent plutôt à des aménagements effectués en fonction du handicap de l'occupant, et essentiellement pour des personnes handicapées « moteur ».

Deuxièmement, nous sommes en mesure avec nos outils d'organiser la réponse avec nos partenaires. Ces partenaires sont tout d'abord les bailleurs sociaux: sur la ville de Caen, il y a Caen Habitat et la société caennaise de développement immobilier (La Caennaise). Nous travaillons de manière très étroite sur la définition des axes politiques et l'organisation de la réponse aux questions posées par le handicap.

En ce qui concerne les outils réglementaires, nous arrivons actuellement fin 2009 à une période très importante où nous allons caler deux textes réglementaires qui vont organiser le logement pour les 6 ans à venir et l'urbanisme pour 10 à 15 ans: le premier, c'est le plan local d'urbanisme (PLU). Dans les 3 mois à venir, nous allons vous présenter ce projet de ville: il y aura de nombreuses réunions publiques et il faut que vous y preniez toute votre place.

Le deuxième document important, c'est le programme local de l'habitat, le PLH, qui situe à l'échelle de l'agglomération caennaise où nous devons définir nos objectifs (et cela a valeur réglementaire) en matière de réponse aux besoins des populations spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes, ...) pour une dizaine d'années. Cela est une chance d'organiser les choses.

Il ne faut pas oublier les partenaires privés qui, dans le domaine du logement, ont une action tout à fait exemplaire, très spécifique. Je pense par exemple à Ti Hameau, à Ifs, qui a organisé le logement de personnes qui ont un handicap extrêmement lourd. Je crois qu'un des rôles de la collectivité est aussi de soutenir et d'accompagner ces expériences privées.

Il me semble essentiel de reconnaître pour nous, les élus, l'intérêt de travailler avec vous. Vous êtes en mesure d'attirer notre attention sur des choses à côté desquelles nous pouvons passer. Les populations de personnes en situation de handicap ont moins facilement la possibilité d'exprimer des besoins que les autres et les associations ont à cet égard un rôle absolument crucial.

Il faut également informer les élus et les services de la ville sur certaines choses à ne pas faire. La notion de chaîne de déplacement est un exemple. Il est complètement illogique de mettre un ascenseur dans un immeuble où il y a 3 marches à l'entrée. Il y a un bon sens à introduire que seules les personnes qui le vivent quotidiennement sont en mesure d'exprimer. Vous avez là un rôle absolument irremplaçable.

En ce qui concerne les réponses très concrètes sur les besoins, la première se situe sur la gestion du parc de logements.

Le bailleur social a une place tout à fait spécifique: c'est un organisme qui est là pour apporter une réponse pour ceux qui ont une difficulté dans la vie, notamment les personnes handicapées. Ils sont les mieux placés pour pouvoir adapter, sans répercussions financières, les logements. Le secteur privé ne peut pas le faire aussi facilement.

Sur la question du parc des logements HLM et sur la gestion de la demande, nous allons d'ici deux ans pouvoir mettre en place sur l'agglomération un système qui permettra de centraliser toutes les demandes. Il y aura une seule demande pour tous les bailleurs qui permettra de préciser qualitativement les besoins liés aux déficiences physiques ou autres.

Ce sera un progrès qui nous permettra d'apporter une réponse plus rapide aux situations de handicap. Vous le savez bien, il n'y a pas assez de logements adaptés et il ne faut pas perdre du temps ou donner un logement adapté à quelqu'un qui n'en a pas besoin.

Des commissions spécifiques seront mises en place afin d'associer une personne avec un besoin très particulier avec un logement qui lui correspond exactement.

Je vais aborder maintenant le sujet de la production et de la réhabilitation de logements accessibles.

Depuis 2005, tous les logements doivent être accessibles et adaptables. Caen Habitat dispose actuellement de 11 000 logements et héberge le quart de la population caennaise.

Selon le recensement effectué en 2007, 100 logements anciens sont adaptés, ce qui représente 1% du parc. Cela est largement insuffisant.

Concernant l'adaptation des logements et notamment des sanitaires, Caen Habitat va doubler la proportion: on passera de 5% à 10% de sanitaires adaptés, avec des douches de plain-pied et toilettes adaptées. Chaque année, 15 à 20 sanitaires seront donc adaptés avec des conditions particulières (seulement au rez-de-chaussée à cause du siphon).

### Logements "Caen Habitat" adaptés aux personnes handicapées, rue de la Seine



En ce qui concerne le neuf, Caen Habitat produit 250 à 300 logements chaque année. Jusqu'à présent, 5% de ces logements étaient adaptés à des besoins liés à des handicaps physiques mais aussi à l'âge. Caen Habitat va également doubler cette proportion: on passera à 10% de la production neuve qui sera adaptée, ce qui fera 25 à 30 logements neufs adaptés supplémentaires chaque année.

Cet effort permettra de doubler en quatre ans le stock de logements adaptés.

Sur le quartier de la Pierre-Heuzé, dans le cadre de la politique de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), Caen Habitat a demandé à ce que tous les immeubles avec ascenseurs soient accessibles, avec des rampes d'accès systématiques, dans le respect de la chaîne de déplacement.

Ce travail se fait également au niveau des grandes tours du Chemin-Vert, qui seront mises en accessibilité.

Je tiens à ajouter qu'il n'y a pas seulement le handicap physique. Je citerai deux exemples.

En ce qui concerne le handicap sensoriel, il y aura, sans doute dans le quartier Saint Jean Eudes, un programme de 12 logements conçus avec une association de personnes aveugles afin d'organiser elles mêmes leur futur logement avec une pièce commune et toutes les préconisations nécessaires à la sécurité de leur vie quotidienne (exigences de proximité des commerces et des transports en commun).

En ce qui concerne le handicap mental, dans le quartier de Beaulieu, 16 logements de Caen Habitat seront réservés à des personnes malades suivies par le centre hospitalier spécialisé du Bon Sauveur.

Pour conclure, je voudrais dire que les grands textes qui vont organiser la réponse au logement et à l'urbanisme sont en cours de rédaction, qu'ils vont faire l'objet de réunions publiques dans les trois prochains mois pour le projet de ville et également l'année prochaine pour le logement. Je vous invite à y participer afin de nous aider à affiner la réglementation au mieux pour les besoins spécifiques liés au handicap.

**M. Gilles Détéville, maire adjoint aux affaires sociales:** Merci de toutes ces précisions qui ont été illustrées par des photos qui ont été prises tout récemment rue de la Seine notamment.

Maintenant, nous allons consacrer un temps d'échanges de 15 à 20 minutes avec la salle, sur les deux premiers thèmes abordés: l'emploi et le logement.

## ECHANGES AVEC LA SALLE

**M. Patrick Maincent, président de l'association APAEI de Caen (association de parents et amis de personnes handicapées mentales):** à propos de l'emploi des personnes handicapées à la ville de Caen, je voulais ajouter que vous pouvez satisfaire à l'objectif de la loi en faisant appel à de la sous-traitance auprès des ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et des entreprises adaptées. Ce serait d'autant plus opportun actuellement que ces établissements sont en grande difficulté du fait de la situation économique. Nous sommes à votre disposition avec les établissements qui sont sur l'agglomération caennaise.

**Mme Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel municipal:** Vous avez tout à fait raison. Nous avons engagé une réflexion en ce qui concerne la commande publique, afin de pouvoir travailler avec des structures telles que les vôtres.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** Je précise que le CCAS a passé un marché avec le CAT de Colombelles pour les chocolats offerts à Noël aux aînés. Cette structure a également un magasin en centre ville.

**M. Fabrice Deschamps, chargé de mission handicap au syndicat CFDT:** Quelle est la place des élus représentants du personnel dans le dispositif de sensibilisation? De plus, la loi exige un taux de 6% de travailleurs handicapés mais il n'est pas interdit d'aller au-delà, en fonction des compétences des personnes.

**Mme Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel municipal:** Vous avez raison. En 2008, nous sommes à un peu plus de 4%, nous devrions raisonnablement atteindre en 2014 le taux de 6%. Mais si nous allons encore au-delà, ce sera encore mieux.

En ce qui concerne votre première question, le fait de créer un service de qualité de l'environnement au travail au sein de la direction des ressources humaines relève d'une démarche administrative et de la mise en place d'un projet d'administration qui a été travaillé et réfléchi pendant plusieurs mois avec l'ensemble des agents de la ville.

Les élus, eux, ne sont pas dans ces services administratifs et siègent dans les instances paritaires comme notamment le CHS (comité hygiène et sécurité) où sont évoquées par exemple les nécessités d'aménagement de postes de travail ou le CTP (comité technique paritaire) où il est question d'organisation du travail d'une manière collective.

Chacun a sa place pour remplir ses missions: les agents et l'organisation administrative, les élus qui prennent des décisions au sein des instances paritaires.

**Mme Marie-Françoise Gouju, Fédération des malades et handicapés (FMH):** J'ai une question pour M. Le Coutour. J'ai vu que vous avez beaucoup d'améliorations pour l'habitat, c'est bien, mais il y a beaucoup de personnes âgées, qui retombent avec leur handicap vu leur âge, et ils voudraient garder souvent leur logement. Ils ne peuvent plus rester dans leur logement, ils se retrouvent avec des dossiers et quand ils demandent un logement, et avec leur budget, le loyer du logement double. Cela est vraiment un problème.

**M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement:** Je pense qu'il y a deux types de réponses. Si la personne est dans le cadre d'un logement social HLM, la personne peut demander l'adaptation de certains aspects de son logement, en particulier les sanitaires, avec des barèmes de financement précis.

Le CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique) peut organiser à domicile, en particulier lorsqu'il y a une demande d'APA (allocation personnalisée d'autonomie), l'évaluation de ce qu'il faudrait faire pour améliorer le logement (mains courantes, plans inclinés...) et aider les personnes dans la construction du plan de financement. Le CLIC se situe rue du Onze Novembre et s'adresse aux personnes de plus de 60 ans.

**Mme Coletta, directrice de la MDPH du Calvados:** Je souhaite rappeler que sur le territoire du Calvados il existe un dispositif expérimental qui permet que le financement de certaines adaptations du logement soient prises en charge par le fonds départemental de compensation

du handicap. Ce fonds est financé par le conseil général, le conseil régional et l'Etat. Ces adaptations peuvent être prises en charge et financées en partie. Les dossiers nous sont transmis par le CLIC avec l'avis du médecin de l'équipe pluridisciplinaire du CLIC.

**M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement:** Il y a un besoin très important: c'est celui de l'information. Le CLIC et la MDPH sont des endroits où on peut avoir l'information et une aide pour monter les dossiers.

Mais je tiens à annoncer que la ville de Caen et la Communauté d'agglomération vont ouvrir au premier trimestre 2010 une maison de l'habitat où vous pourrez venir chercher de l'information sur les économies d'énergie mais aussi sur les adaptations du logement.

**M. Philippe Stephanazzi, association Handicap mieux vivre accueil:** Je tiens à remercier la Ville de Caen pour les Etats généraux car c'est la première fois, du moins sous cette forme, qu'on peut se rencontrer et parler en profondeur. L'important sur la ville de Caen comme ailleurs, c'est de recenser le nombre de personnes handicapées qui ont besoin d'un logement adapté ou adaptable. Je voudrais savoir si vous avez des informations supplémentaires sur ce fichier? Comment est-il composé?

**M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement:** Ce fichier a été fait à Nantes avec une association. Il faudra qu'on valide ensemble la partie évaluation des besoins en termes de handicap avant de lancer la demande dans le circuit des réponses au logement social. Nous avons recueilli ces éléments hier.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** Je me permets de dire qu'il faut d'abord se mettre d'accord sur le niveau de handicap afin de se donner des priorités.

**M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement:** Je voudrais que M. Brochard, de Caen Habitat, nous précise comment cela se passe lorsqu'une personne vieillit dans son logement HLM.

**M. Brochard, Caen Habitat:** On vient de mettre en place à Caen Habitat une procédure de maintien à domicile concernant le vieillissement mais aussi le handicap. Nous faisons des évaluations, en liaison avec la MDPH, pour tenir compte au mieux des difficultés de la personne.

En matière de financement, nous avons un parc immobilier pour la plupart de plus de 15 ans et on peut bénéficier d'un dispositif financier par déduction de la taxe foncière sur les propriétés bâties des dépenses engagées au titre du handicap, ce qui permet de ne pas augmenter le loyer des personnes.

Pour les bâtiments qui ont moins de 15 ans, il y a en effet un dispositif financier avec une légère participation des personnes, qui n'est jamais très importante.

Caen Habitat, vu l'immensité de son parc, a des sanitaires qui sont aujourd'hui relativement anciens. Systématiquement, nous essayons pour les logements où habitent des personnes âgées de faire les travaux nécessaires à leur maintien à domicile.

**Mme Marie-Françoise Gouju, Fédération des malades et handicapés (FMH):** Je connais deux personnes qui voulaient changer de logement. Ils ont eu satisfaction mais peu de temps après le loyer a augmenté de 100 euros.

**M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement:** Mais là, vous parlez de changement de logement.

**M. Brochard, Caen Habitat:** C'est une réalité que les loyers des logements anciens ne sont pas au même niveau que les loyers des résidences rénovées.

**Mme Marie-Françoise Gouju, Fédération des malades et handicapés (FMH):** Mais le problème, c'est que la pension n'a pas évolué non plus.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** J'ajoute qu'en collaboration avec Caen Habitat, les résidences pour personnes âgées du CCAS de Caen s'adaptent aux besoins de leurs résidents (environ 500 personnes) avec un âge moyen de plus en plus élevé, en remplaçant les baignoires par des douches.

**M. Marc Houssay, association Autisme Basse-Normandie:** Je tiens à dire que j'ai été particulièrement sensible à ce qu'a dit Mme Feret sur la formation des agents qui accueillent des personnes en situation de handicap.

Vous savez tous que l'autisme est un handicap de la communication et c'est le plus grand handicap pour la recherche d'emploi.

Notre association, qui intervient dans la formation de professionnels accueillant des personnes autistes, se tient à votre disposition pour participer à la sensibilisation de personnels d'accueil des services publics municipaux, ou dans la formation des agents qui auraient à travailler avec des personnes atteintes d'autisme ou de troubles envahissants du développement.

**Mme Anne Gouwy, association Trisomie 21 Calvados:** Mme Feret, vous avez oublié de parler de l'accueil en crèche et en halte-garderie. L'intégration se fait dès le plus jeune âge: la phase de l'intégration en crèche est capitale notamment pour la suite de la scolarité.

Quand on est jeunes parents confrontés au handicap, on est perdus et isolés. On manque d'informations. La MDPH doit se rendre plus accessible: il y a un vrai travail de communication à effectuer. On s'aperçoit qu'on n'a pas tous les mêmes droits, si on ne fait pas les bonnes demandes. Il faut être transparent. La MDPH doit être là pour faciliter l'intégration des personnes handicapées: quand on téléphone tous les matins et qu'on ne peut joindre personne, c'est agaçant.

Pour l'année prochaine, ce serait bien que vous invitiez l'Education nationale car la difficulté pour nous, jeunes parents, c'est l'intégration de nos enfants à l'école. Il n'y a pas de doute aujourd'hui, on sait que l'intégration en milieu ordinaire, c'est le premier pas pour que nos enfants deviennent plus tard des adultes autonomes.

**Mme Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel municipal:** L'accueil en crèche est fait par des agents du CCAS (centre communal d'action sociale). La formation s'adresse au personnel des écoles maternelles et primaires.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** En effet, les crèches collectives comme la crèche Bleue dans le quartier de la Demi-Lune, la crèche Jaune dans le quartier du Chemin-Vert et la crèche Verte dans le quartier du Calvaire-Saint-Pierre accueillent déjà des enfants en situation de handicap. Les haltes-garderies Mandarine dans le centre-ville, Folie-Couvrechef et Frementel font également cet accueil. Parallèlement, cela nécessite la formation et le recrutement d'agents AMP (aide médico-psychologique) et bien entendu des locaux accessibles.

Idéalement, il faudrait qu'il y ait un accueil "petite enfance" dans chaque quartier au plus près du domicile des parents.

Mais pour l'instant, globalement il y a un déficit de places en accueil collectif sur la ville: on doit refuser une demande sur deux, malgré le développement d'autres offres de garde comme les RAM (relais d'assistantes maternelles) qui sont présents dans tous les quartiers de Caen.

**Mme Annie Anne:** Je voudrais intervenir en tant que professionnelle pour un témoignage, notamment sur la question du logement des personnes souffrant d'un handicap mental.

Beaucoup d'entre elles n'ont pas les moyens notamment en termes de logement d'accéder à une vie normale. Il y a donc nécessité de créer la construction de logements pour ces personnes afin qu'elles puissent vivre comme tout le monde, en particulier en couple.

Parfois, ces personnes se heurtent à de grosses difficultés notamment auprès de certains agents immobiliers qui leur refusent l'accès au logement. Je trouve cela intolérable.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** Il ne faut pas hésiter à saisir, dans ces cas, la Halde qui permet de signaler toutes les situations d'abus liées à des discriminations, quelque soit leur origine.

La coopération avec les bailleurs privés doit être améliorée: il va falloir arriver à une meilleure photographie du parc privé sur Caen par rapport à cette question de l'adaptation ou de l'accessibilité. C'est une question citoyenne où les bailleurs privés pourraient se mettre en avant quand ils sont exemplaires.

**Mme Jessica Dinahet, Association des sourds de Caen** (propos traduits par l'interprète du CROP): J'ai une question par rapport à l'emploi. Quand elle cherche un emploi, une personne sourde est bloquée car il n'y a pas de moyens de communication, il faut passer par l'écrit. Cela pose problème car il y a des sourds qui ne savent pas lire ni écrire, il faut passer par le mime. Ce n'est pas pratique.

Pour pouvoir se faire comprendre correctement, il faut faire appel à un interprète qu'on doit payer de sa poche alors que cela devrait être pris en charge par Pôle emploi.

On la paie avec la PCH (prestation de compensation du handicap) mais normalement cela doit être réservé aux activités du domaine privé (un rendez-vous à la banque par exemple). Mais pour Pôle Emploi, on est dans le domaine public, cela devrait être à eux de prendre en charge l'interprète.

Quand je me déplace à l'accueil de la mairie pour avoir des informations, je dois aussi payer un interprète de ma poche. Cela devrait être la mairie qui prenne en charge cela ou alors je propose de faire appel à un centre-relais téléphonique: par écran interposé, l'interprète par l'intermédiaire d'une webcam communique avec la personne sourde et son interlocuteur. Cela existe à Evreux. Ce serait bien de faire cela aussi à Caen.

Les vidéos en LSF (langue des signes française) sur le site internet de la ville de Caen, c'est bien, c'est pratique pour s'informer et je vous invite à aller encore plus loin.

Par rapport au logement, l'adaptation pour les sourds doit être aussi prise en compte, même si la surdité est un handicap invisible. Le problème pour les sourds est qu'ils n'entendent pas la sonnerie, il faut alors installer des flashes lumineux dans les appartements et des visiophones à l'entrée des immeubles. Il faut demander à la MDPH des financements pour cela. C'est assez long et lourd. Voilà, c'est important de penser à tout cela aussi.

**Mme Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel municipal:** Concernant Pôle Emploi, la mairie ne peut pas intervenir. Mais en matière de recrutement, la mairie s'engage à considérer les compétences et non le handicap de la personne.

Concernant l'accueil à l'hôtel de ville, vous avez raison de signaler ces difficultés et je m'engage à étudier avec le service de l'accueil l'exemple que vous avez cité à Evreux.

Des agents sont déjà formés à la langue des signes et il faudra sensibiliser un ou deux agents à l'accueil pour qu'ils puissent être formés aussi. L'accueil est un lieu stratégique et il doit être accessible à tous.

**M. Xavier Le Coutour, maire-adjoint au logement:** Il faut qu'on travaille sur la question de l'adaptation du logement pour les besoins des personnes sourdes.

**M. Brochard, Caen Habitat:** Dans toutes nos rénovations, depuis 2005, on cherche à traiter l'ensemble des handicaps au niveau de l'adaptation des immeubles. Après, pour les situations individuelles, on peut faire des adaptations spécifiques avec le même financement que pour les personnes à mobilité réduite. Les gens doivent se faire connaître auprès de nous.

**M. Pascal Peron, Eclaireurs de France:** On intervient sur le plan des loisirs pour les enfants et les adultes. C'est un enjeu majeur de travailler sur la formation de toutes les personnes qui accueillent des enfants ou des adultes. Cela renvoie à la question de la citoyenneté, comment chaque citoyen se sent concerné par la question du vivre ensemble. C'est un enjeu de société.

Nous avons travaillé pendant deux ans avec la Jeunesse et Sports de l'Orne sur une formation des centres de loisirs et des acteurs. C'est très long car derrière les formations qui peuvent répondre à des enjeux techniques et d'accueil, c'est bien les personnes et le changement de regard qu'il faut changer.

Quels sont les partenariats que la ville peut mettre en place pour travailler notamment avec les acteurs de l'enfance, des loisirs adultes, du sport, mais aussi avec l'Education nationale qui est souvent un facteur de frein?

**Mme Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel municipal:** Concernant la formation du personnel des écoles, elle a été mise en place par le CNFPT et aussi en partenariat avec l'inspection académique. On est en lien direct avec l'Education nationale, ces agents interviennent sur le territoire d'une école, dans le cadre d'un établissement scolaire, même s'ils ne font pas partie de l'équipe enseignante. Ils accompagnent les enfants dans le savoir-être et le savoir-vivre.

Dans les autres lieux de loisirs, on doit être en capacité de conclure des partenariats avec des associations qui connaissent le monde du handicap et le terrain. Je suis ouverte à ce genre de propositions de formations. La ville seule ne pourra pas tout faire.

**M. Jean Poitevin, association Cécitix:** Je voulais revenir sur le concept de compétence évoqué en début de matinée. Nous, les handicapés, nous souhaitons être embauchés pour nos compétences mais je crains, qu'en mettant en avant ce mot de compétence, une confusion se fasse entre compétence et rentabilité.

**Mme Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel municipal:** Vous avez raison d'insister là-dessus. J'évoquais tout à l'heure la nécessité d'être formé à l'appréhension d'un curriculum vitae: on doit bien entendu regarder la compétence sur un poste déterminé mais il ne doit pas avoir d'approche discriminatoire.

Nous avons d'ailleurs engagé une action de sensibilisation aux risques de discrimination à l'embauche et à la carrière auprès notamment des agents de la direction des ressources humaines qui sont en première ligne lorsqu'ils reçoivent des lettres de candidature et lorsqu'il s'agit d'examiner des candidatures sur un profil recherché.

Il ne faut pas pénaliser le candidat sous prétexte qu'il souffre d'un handicap. Il faut un service public de qualité mais la notion de rentabilité n'est pas celle qu'on entend dans le secteur privé.

**Mme Coletta, directrice de la MDPH du Calvados:** Par rapport à la petite enfance, il y a des expérimentations qui se sont faites au cas par cas avec les équipes de loisirs de la municipalité de Caen, pour l'intégration d'enfants déficients auditifs, où on a pu financer l'interprétariat pour permettre à un enfant d'être intégré en centre de loisirs. Cela a très bien fonctionné: cela a commencé à Pâques, cela a été reconduit durant l'été et cela va se poursuivre. Cela est d'autant plus intéressant que c'est instructif pour les autres enfants et pour les professionnels.

**Mme Dupont, association APEDAC:** L'intégration des personnes sourdes se fait dès le plus jeune âge. Le principal problème pour un sourd, c'est le problème de la communication: il faut des interprètes en langue des signes mais aussi des codeurs en LPC (langage parlé complété) car tous les sourds ne connaissent pas la langue des signes.

Ici, n'est représentée que la langue des signes mais par exemple les débats auraient pu être retranscrits en vélotypie avec affichage écrit sur un écran. Cela peut être utile pour les personnes âgées qui deviennent malentendantes.

Nous intégrons les enfants dans les écoles avec un système qui s'appelle le langage parlé complété qui permet de traduire toute la langue française et qui permet ainsi d'acquérir dès le plus jeune âge la langue française. J'ai entendu dire tout à l'heure que les sourds ne savaient pas lire, c'est un problème extrêmement grave.

C'est dommage que l'Education nationale soit un grand absent de ces Etats généraux. Pour l'instant, l'inspection académique fait des actions vers la langue des signes mais on manque cruellement de moyens pour avoir des interprètes en langue des signes et des codeurs en LPC. Il faut en mettre dans les crèches, dans les écoles.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** Sur cette technique complémentaire à la langue des signes, nous y avons pensé mais nous avons arbitré pour des raisons de coût, qui nous ont empêché de le faire mais pour la deuxième édition des Etats généraux, si on peut, on le fera bien volontiers. J'ai bien compris que c'est une aide supplémentaire.

Je passe maintenant la parole à Eric Vève, président de Viacités qui a déjà beaucoup travaillé ces derniers mois pour essayer d'améliorer la question des déplacements des personnes en situation de handicap.

## M. Eric Vève, président de Viacités

Bonjour. Je voudrais tout d'abord vous faire part de trois réflexions qui dictent notre politique en matière de transports en commun.

La première réflexion, c'est que la mobilité est un facteur d'intégration dans notre société, c'est un moyen de vivre dans et au cœur de la cité. Les personnes handicapées étant des personnes à mobilité réduite, il faut donc faciliter leur mobilité. C'est une question de solidarité et de citoyenneté parce que lorsqu'on se déplace dans la ville, dans l'agglomération, on peut aller voir des amis, on peut se rendre à son travail, on peut aller faire des courses. C'est un moyen de vivre dans la cité avec les autres et d'être un citoyen comme les autres.

Deuxième réflexion: aujourd'hui, les niveaux de revenu de solidarité sont faibles. Par ailleurs, les déplacements en voiture coûtent de plus en plus chers. C'est une réflexion que nous intégrons dans la politique tarifaire que nous menons.

Troisième réflexion: il faut traiter la question de la mobilité dans sa globalité, ce qui implique d'envisager l'intégralité de la chaîne des déplacements en liant dans une même approche à la fois l'urbanisme, la voirie et bien évidemment les transports en commun, ce qui implique de notre part de mener une action concertée avec les villes de l'agglomération et avec les différents services.

Viacités est un syndicat mixte qui a en charge l'organisation des transports en commun dans notre agglomération. La nouvelle équipe est particulièrement sensible à la question des déplacements des personnes en situation de handicap: ceci se traduit à la fois par les actions que nous menons pour rendre le réseau Twisto plus accessible mais également les actions que nous menons pour améliorer le service et les tarifs du réseau Mobisto.

Tout d'abord, pour rendre le service Twisto plus accessible (bus et tramway), il y a d'abord l'équipement des véhicules avec des planchers bas (86% des bus en sont actuellement équipés), des rampes escamotables (60% des bus équipés) et des systèmes d'annonces sonores pour les déficients visuels.

Tous les nouveaux bus achetés (10 à 15 bus par année) sont équipés de tels systèmes et je fais la proposition d'intégrer parmi nos critères de marchés publics un critère qui porte sur l'accessibilité.

Le second élément est l'aménagement des quais de bus de plain-pied. Aujourd'hui, il y a environ 1135 arrêts de bus dans l'agglomération: 25% sont équipés de quais de plain-pied.



Quand nous sommes arrivés à Viacités, 10 à 15 quais de plain-pied étaient aménagés par an. Si on continuait sur ce rythme là, en 2065 ou en 2070, on aurait peut être terminé d'aménager notre agglomération en quais de plain-pied, à supposer que le périmètre géographique reste le même. Nous avons alors décidé de multiplier par 5 le budget consacré à l'aménagement des quais de plain-pied, cela représente par exemple un million d'euros pour cette année.

Je fais la proposition aux associations présentes ici de déterminer avec vous les lieux où on pourrait construire les quais de plain-pied dans les années à venir. Cette concertation serait intéressante.

Nous avons participé avec l'Association des paralysés de France à la réalisation d'un guide spécifiant les arrêts de bus et tram équipés de quais de plain-pied.

Le troisième élément, c'est la formation des agents de conduite sur Twisto. Au cours des 44 réunions de concertation publique menées pour l'élaboration d'un nouveau réseau de bus, entre septembre et décembre 2008, beaucoup de personnes (âgées et handicapées) nous ont dit que les chauffeurs de bus ne se garaient pas suffisamment près des arrêts, ce qui entraînait des difficultés pour monter dans les bus et que la conduite de certains agents était un peu sportive. J'ai donc demandé au directeur commercial de Twisto de lancer un plan de formation à l'égard des agents commerciaux de conduite pour adapter leur mode de conduite à l'évolution de notre société qui est composée de plus en plus de personnes à mobilité réduite par le vieillissement de notre population. Ce plan va commencer en début d'année et s'étalera sur 3 ans car nous avons 600 conducteurs à Twisto.

Nous voulons également améliorer les services rendus sur le réseau Mobisto, ainsi que les tarifs.

Petit rappel: en juin-juillet 2008, nous avons décidé de réorganiser le service car l'ancienne équipe avait décidé de lancer une nouvelle délégation de service public qui pouvait conduire à l'annulation du contrat avec un prestataire privé voire à la remise en cause du service public.

A cette occasion, nous avons demandé à plusieurs associations de travailler avec nous sur la réflexion sur le fonctionnement et l'avenir de Mobisto et sur l'élaboration d'un nouveau cahier des charges.

De ces réunions, est sorti un cahier des charges précis que nous avons soumis dans le cadre d'un appel d'offres. C'est une filiale de Kéolis Caen qui a remporté le marché.

Mobisto, c'est 600 personnes inscrites au service, 9 conducteurs-accompagnateurs et 7 véhicules. Ce qui nous a paru essentiel, c'est de rendre les tarifs Mobisto beaucoup plus solidaires. Ceux-ci, à notre arrivée, étaient particulièrement élevés: 2,10 euros pour un ticket "1 voyage", ce qui était beaucoup plus cher que ce que payait un usager Twisto (1,27 euros).

Dès le premier comité syndical en juillet 2008, nous avons décidé d'aligner les prix du ticket "1 voyage" sur le réseau Mobisto sur ce qui se pratiquait sur le réseau Twisto (1,27 euros au 1/01/2009). Depuis, les prix ont été baissés: le prix du titre a été ramené à 1,20 euros. Par ailleurs, les prix des formules 10 tickets et carte mensuelle ont été réduits de près de 50% (carnet de 10 tickets à 10,60 euros, création d'une carte mensuelle, 10 trajets/semaine à 36,15 euros).

Pour les personnes qui travaillent, la prime transport, mise en place depuis fin 2008, permet aux salariés de demander une prise en charge à hauteur de 50% de leur abonnement.

Nous avons également décidé d'améliorer la qualité de service, qui passe par plus de services, plus d'offres, et plus de moyens.

Tout d'abord, nous avons souhaité améliorer l'accueil téléphonique: les horaires d'ouverture du standard ont été étendus du lundi au samedi de 7h à 20h (au lieu de 8h à 17h30 du lundi au vendredi). Nous avons amélioré l'accueil physique: les usagers peuvent se rendre à l'espace Zen de l'espace transport de Twisto pour s'informer sur le service Mobisto, retirer un dossier d'inscription et acheter des titres Mobisto.

Nous avons souhaité également améliorer le système de réservation. La réservation des déplacements peut être effectuée la veille jusqu'à 17h30 pour le trajet du lendemain. Désormais, l'usager peut aussi réserver le samedi.

Auparavant, il fallait réserver au plus tard jusqu'à 17h du lundi au jeudi et, le vendredi, les réservations pour le lundi s'achevaient à 12h.

De la même façon, beaucoup d'associations nous ont dit qu'il fallait améliorer la prestation d'acheminement de porte à porte. On a travaillé sur la possibilité d'accompagner l'utilisateur de Mobisto au-delà de la porte de l'immeuble, et même de le conduire dans l'appartement ou un bureau dans lequel il pourrait se rendre. Mais cela pose un problème de sécurité: si vous laissez un véhicule avec un certain nombre d'utilisateurs de Mobisto seuls et sans surveillance et que ce véhicule a un problème, cela peut être tout à fait dramatique (en cas d'incendie par exemple).

La question de l'accompagnement au-delà de la porte de l'immeuble reste entière et nous souhaitons travailler avec les associations pour voir dans quelle mesure nous pouvons aller plus loin que ce que nous proposons aujourd'hui. Nous avons souhaité inscrire dans le cahier des charges la notion d'accompagnement de porte à porte. Le conducteur doit s'assurer par tous moyens de la réelle prise en charge de l'utilisateur arrivé à destination en l'accompagnant jusqu'à la porte du bâtiment.

Autre amélioration que nous proposons: les Bus Verts et la SNCF peuvent réserver un service Mobisto. Il est envisagé d'établir le même système avec des personnes qui se trouveraient à l'aéroport de Caen-Carpiquet.

Il y a également plus d'offres sur le réseau Mobisto puisque l'amplitude horaire du service est identique de 7h à 24h, 7 jours sur 7, sauf le 1er mai. L'offre Mobisto est permanente 364 jours de l'année. Auparavant, les sorties les dimanches d'août étaient limitées à 18h.

De plus, exceptionnellement pour les sorties spectacles ou événements, Mobisto s'adapte désormais à l'horaire de fin de la manifestation pour assurer le retour de l'utilisateur.

Par ailleurs, les priorités des trajets ont aussi été redéfinies: le travail, l'école, les rendez-vous médicaux sont toujours prioritaires mais à cela, sont rajoutés tous les déplacements liés à des actions de bénévolat au sein des associations.

Enfin, nous avons consacré plus de moyens dans le réseau Mobisto. Nous avons mis en place un nouveau logiciel de gestion qui a été financé en 2009 pour optimiser le service et gagner en efficacité. Nous avons également demandé au gestionnaire de Mobisto de donner un plan de formation complémentaire pour le personnel de conduite, pour adopter une conduite plus souple et une formation à l'accueil et à la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Il nous paraît indispensable d'introduire une culture de l'évaluation dans les politiques de transport en commun. Une enquête satisfaction des clients sera réalisée chaque année pour connaître les points forts et faibles du service et pour nous permettre d'améliorer ce service avec les associations.

Il reste encore bien évidemment beaucoup de travail et nous comptons, à Viacités, sur les associations pour nous accompagner dans la réflexion sur l'amélioration des services de Mobisto mais aussi de Twisto. Merci.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** Je laisse maintenant la parole à Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie et de l'espace public.

### **Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie**

Bonjour à tous. La ville de Caen a engagé les démarches nécessaires pour répondre aux dispositions de la loi de février 2005 avec l'installation de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées en mars 2007.

Dans cette commission, a été créé le groupe de travail "voirie - espace-public". Ce groupe est chargé de réaliser le diagnostic de la voirie, de l'espace public, d'élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public et de veiller au respect des règlements en matière de handicap pour l'ensemble des projets d'aménagement.

Fin 2008: on a recensé 585 modules sonores pour personnes non voyantes et malvoyantes qui équipent 99 carrefours (il existe 202 carrefours sur le territoire).

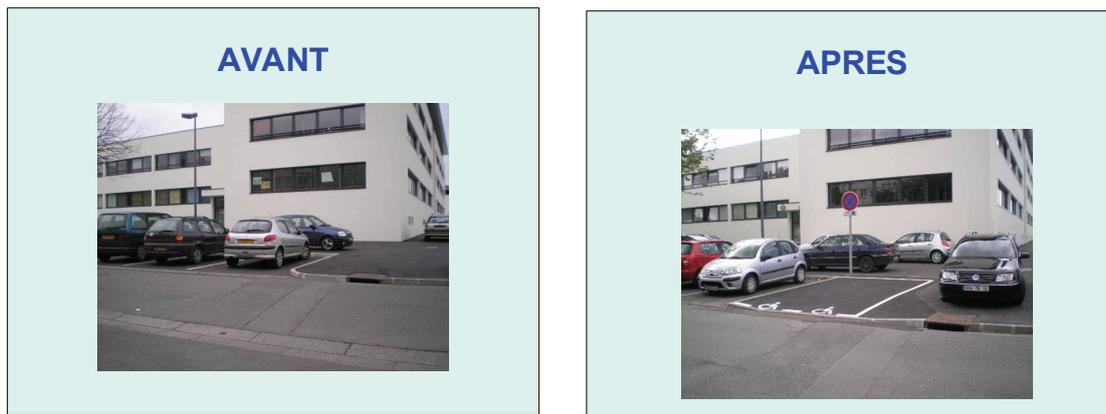
La notion de cheminement prioritaire a été privilégiée, pour définir le plan de mise en accessibilité: pour déterminer ces cheminements prioritaires, on croise les zones d'attractivité (écoles, établissements recevant du public par exemple) avec les données démographiques de la ville.

34 nouveaux stationnements ont été réalisés, ce qui porte le nombre de stationnements réservés à 398. La ville de Caen favorise la mise en place de stationnements de plain pied (stationnement surélevé jusqu'à la hauteur du trottoir) afin de faciliter l'utilisation des stationnements par les personnes à mobilité réduite et répondre au mieux à la réglementation.

25 quais de plain-pied (QPP) ont été aménagés. Depuis 2001, 150 QPP ont été mis en place en liaison avec Viacités.

## STATIONNEMENT GIG – GIC

rue du Château d'eau

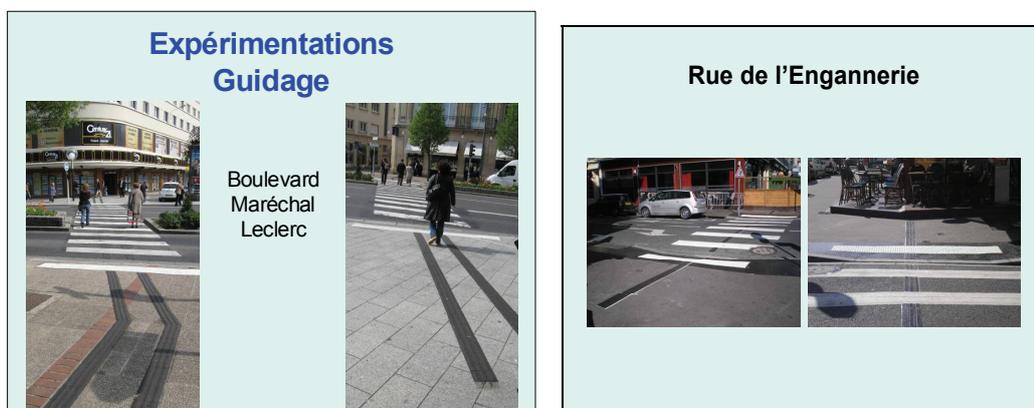


Le budget consacré au handicap pour la voirie est passé de 150 000 euros en 2008 à 270 000 euros en 2009.

Plusieurs requêtes de riverains ont pu être traitées: matérialisation de stationnement rue Lieutenant Chapron, pour libérer le trottoir des véhicules en stationnement non autorisé; enlèvement de jardinière rue des Prairies Saint Gilles, pour faciliter l'accès des patients au cabinet de kinésithérapeute; abaissement de 6 bordures rue de la gare coté pair, pour supprimer les ressauts sur le cheminement, réalisation d'une rampe d'accès rue Chanoine Vautier pour la mairie de quartier Saint Thérèse, aménagement d'un arrêt sécurisé pour les véhicules Mobisto rue Roger Bastion, suite au déménagement de l'association Valentin Haüy et enfin un passage bateau pour le service Accèobus des Bus Verts sur la Tour Leroy.



La ville de Caen a expérimenté le guidage des non-voyants et malvoyants sur l'espace public par des bandes d'aide à l'orientation (BAO), sur certains passages piétons (rue de l'Engannerie, rue de la Miséricorde, boulevard Maréchal Leclerc). Le guidage sur le boulevard Maréchal Leclerc va être refait et une chicane va être aménagée.



Enfin, le plan de mise en accessibilité sera pour la cellule handicap « voirie » la priorité pour l'année 2009 (échéance 23 décembre). Il est établi en collaboration avec les associations. Ce plan de mise en accessibilité aura trois objectifs: hiérarchiser des zones prioritaires selon des critères propres à la commune, définir des principes d'actions pour les zones prioritaires et établir une programmation de réalisation des travaux de mise en accessibilité. La cellule "voirie - espace public" est actuellement en concertation avec les associations pour valider la méthode d'élaboration du plan de mise en accessibilité. Une réunion a eu lieu vendredi 18 septembre.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** Toute cette programmation de façon exhaustive est présentée dans le compte-rendu de la commission communale pour l'accessibilité de mars 2009 qui est en ligne sur le site internet de la ville.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, nous avons pu obtenir une action sur l'accessibilité de la gare de Caen pour les personnes en situation de handicap, en partenariat avec la ville, la SNCF, l'Etat, le conseil régional et le conseil général, pour un projet estimé à 6 millions d'euros. Une partie des travaux devrait s'engager en 2010.

Je passe maintenant la parole à Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux.

### **M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux**

Bonjour à tous. La loi de février 2005 nous impose de mettre en conformité les bâtiments qui reçoivent du public. Il y a aussi l'aspect de la mise en sécurité des personnes à mobilité réduite qui rentrent dans les bâtiments. Il faut considérer tous les handicaps: handicap moteur, mental, visuel et auditif.

La loi nous obligeait à un diagnostic avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les établissements de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>me</sup> catégorie et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les établissements de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie. A la ville de Caen, nous avons 130 établissements qui sont de la 1<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie (accueillant plus de 200 personnes) et 160 établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie (accueillant moins de 200 personnes).

A ce jour, nous avons réalisé l'ensemble du diagnostic de tous ces établissements. Nous sommes donc en avance sur le point du diagnostic.

Les éléments ressortant de ce diagnostic nous laisse envisager un investissement de 10 à 15 millions d'euros. Je dois déjà vous dire que nous ne serons pas prêts en 2015. Je n'aurai pas dans le cadre du budget d'ici 2015 la somme nécessaire.

Dans le budget 2009, nous avons voté au conseil municipal pour cette action une somme de 700 000 euros.

Cet été, nous avons réalisé 6 rampes d'accès dans 6 écoles, la mise en place d'un élévateur à l'école du Clos-Herbert, la mise en conformité du gymnase Jean-Moulin (site handisport) et la mise en conformité des sanitaires du centre aéré d'Isigny.

#### Rampes d'accès aménagées dans les écoles Jean Moulin, Fernand Léger et Maladrerie



#### Ascenseur (école Clos Herbert) et sanitaires adaptés (école Fernand Léger et centre aéré rue d'Isigny)



Pour les travaux en cours, il y a la construction d'un ascenseur au centre sportif de la Haie-Vigné (site handisport), l'accessibilité des courts de tennis extérieurs, l'accessibilité de la direction du service des sports de la ville et la mise en conformité de la rampe d'accès à l'hôtel de ville.

Concernant les actions pour 2010, cela dépendra du budget que je pourrais obtenir.

A la ville de Caen, il y a un énorme patrimoine ancien et la mise en accessibilité dans ce cadre est très compliquée et très coûteuse.

Il sera sans doute nécessaire d'intégrer une notion d'accessibilité raisonnée et ce sera discuté avec vous en commission communale pour l'accessibilité.

Pour permettre quelque soit le handicap d'aller au maximum d'autonomie dans les établissements recevant du public, je ferai une différence pour la mise en conformité totale des équipements ayant un lien étroit avec le handicap.

Pourquoi? Nous avons beaucoup d'écoles, de MJC, de maisons de quartier, de pôles administratifs à la ville de Caen.

La loi nous oblige aujourd'hui à avoir des portes à 0,90m mais souvent, les portes sont à 0,80cm. Doit-on passer ces portes de 0,80m à 0,90m? Doit-on transformer les portes automatiques qui sont doubles (2X 0,65m) en tiercées comme il est prévu par la loi? Doit-on passer les largeurs de couloir à 1,40m comme prévoit la loi? Souvent les couloirs dans les écoles ou dans d'autres établissements sont à 1,10 m ou 1,30 m.

Doit-on casser des sanitaires "handicapés" qui existent mais qui ne sont pas forcément réglementaires avec un espace de rotation de 1,50m? C'est également le cas de certains ascenseurs qui ne sont pas aux normes comme à la mairie de Caen.

Voilà le genre de questions dont je voulais débattre avec vous. Je ne veux pas dire que ces anomalies ne seront pas levées mais que celles-ci seront de seconde urgence dès lors qu'elles ne font pas en l'état actuel blocage à l'accessibilité.

J'introduirai également la notion de confort d'usage qui, à mon avis, a été oubliée par la loi "handicap" de 2005. Il ne faut pas oublier cette notion dans nos réflexions.

Il ne faut pas non plus écarter la question de l'évacuation des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie. La loi prévoit un local qui soit coupe-feu pendant une heure.

La France a énormément de retard mais quand on est responsable de ces questions, il faut faire son maximum et j'aimerais avoir vos réflexions sur ce sujet.

## ECHANGES AVEC LA SALLE

**Mme Emmanuelle Gousset, association Cécitix:** Je signale que les quais de bus de plain-pied sont équipés de bandes podo-tactiles.

En ce qui concerne Mobisto, je trouve que le service se dégrade. Les relais qui existent avec les taxis (taxi Abeille notamment) ne fonctionnent pas: il n'y a pas d'accompagnement de porte à porte et il y a beaucoup trop d'attente.

Il n'y a pas de transport disponible pour les loisirs par exemple.

**M. Eric Vève, président de Viacités:** Un nouveau véhicule a été acheté et l'achat d'un autre est en projet.

**M. Jean-Marc Brien, président de l'association Handi Cap'citoyen:** Je remarque un écart entre les élus, les prestataires et les associations.

Pourquoi le choix des quais de plain-pied et non pas des bus à plancher bas?

Concernant le logement, je remarque que les logements pour personnes handicapées sont souvent au rez-de-chaussée des immeubles. Mais quand ces personnes sont invitées chez des amis qui vivent dans les étages, elles n'ont pas la possibilité d'y accéder.

**M. Eric Vève, président de Viacités:** Nous avons eu la collaboration des associations sur le travail sur le cahier des charges. Il y a aussi une enquête de satisfaction auprès des usagers chaque année.

Concernant la question sur le choix des quais de plain-pied et non pas des bus à plancher bas, je signale que nous avons ces deux types d'équipements. Les quais de plain-pied représentent un investissement de 10 à 15 000 euros et les bus à plancher bas, 250 000 euros. Ces équipements sont utiles également pour les personnes âgées et pour les parents avec une poussette.

C'est une obligation de la loi. Tous les bus sont équipés d'annonces sonores.

**M. Jean-Marc Brien, président de l'association Handi Cap'citoyen:** Mais il y a souvent un décalage entre le trottoir et le bus.

Le bus avec une palette rétractable est plus adapté comme à Paris.

Il y a aussi un problème du comportement de certains conducteurs. Par exemple, l'annonce sonore n'est pas toujours actionnée pour ne pas les gêner.

**M. Philippe Stephanazzi, association Handicap mieux vivre accueil:** Concernant Mobisto, il y a un problème au moment des heures de pointe (entre 16h et 18h).

Concernant les bâtiments communaux, le budget de 700 000 euros par an ne me semble pas suffisant.

**M. Patrick Maincent, président de l'APAEI de Caen:** Il faut respecter les délais exigés par la loi de 2005 en matière d'accessibilité. Celle-ci est déjà globalement décevante. Il faut mettre toute son énergie pour la respecter. Les délais sont déjà trop longs pour les personnes handicapées qui attendent depuis trop longtemps.

**Mme Jessica Dinahet, Association des sourds de Caen:** Je n'ai pas besoin de Mobisto. Mais, par contre, quand le tram est en panne, l'information manque pour les sourds. On a besoin d'un défilement automatique des informations pour comprendre.

**M. Fabrice Deschamps, chargé de mission handicap au syndicat CFDT:** C'est important de faire intervenir les représentants du personnel par exemple à Twisto, pour les sensibiliser à la question du handicap.

**M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux:** Il n'est pas question de ne pas respecter la loi. Par exemple, les toilettes à la Foire de Caen dont les portes étaient de 0,80 m ont été élargies à 0,90 m mais on a été obligé d'en supprimer une.

Autre exemple, les pentes sont limitées à 5% par la loi mais pour beaucoup de boulangeries, ce ne sera pas possible pour des questions techniques. Le débat est lancé: peut-on prévoir certains aménagements à la loi? Je pense qu'il faut en discuter.

**M. Eric Vève, président de Viacités:** Mobisto ne devrait s'adresser qu'à une partie des personnes handicapées qui du fait de leur lourd handicap sont peu autonomes. Les autres peuvent utiliser le réseau accessible de Twisto.

**M. Jean Poitevin, association Cécitix:** Je suis d'accord pour la priorité pour Mobisto. Mais il y a un problème de communication avec Twisto: il n'y a pas d'information en direction des associations de personnes handicapées depuis le bouleversement des lignes. La continuité du déplacement doit être assurée, ce qui n'est pas forcément le cas, comme notamment pour le trajet jusqu'à la maison des associations.

**M. Eric Vève, président de Viacités:** Il y a eu un travail en concertation avec la ville de Caen, pour le nouveau réseau de bus. Concernant le problème du nouveau réseau Twisto et la remise en forme du site internet de Twisto, je m'engage à répondre dès lundi sur ces points.

**M. Philippe Guérard, association Advocacy:** Je signale un manque de civisme chez certains contrôleurs qui pourraient aider les personnes handicapées à trouver une place assise plutôt que de se borner à effectuer des contrôles. Cela va dans le sens d'une démarche citoyenne. Il y a un besoin de pédagogie.

**M. Eric Vève, président de Viacités:** Certains comportements sont en effet déplacés. Vos remarques seront prises en compte. L'association Unir la ville a formé des médiateurs en partenariat avec Twisto, afin de sensibiliser les jeunes à plus de civilité.

**M. Jean-Marc Brien, président de l'association Handi Cap'citoyen:** Les prochains bus seront-ils équipés de palettes?

**M. Eric Vève, président de Viacités:** 60% des bus sont d'ores et déjà équipés. Ces palettes escamotables ne sont pas visibles. Elles doivent être activées pour se déployer. Les nouvelles commandes de bus intègrent ces équipements.

**M. Jean Poitevin, association Cécitix:** Comment savoir si les lignes de bus sont équipées ou non?

**M. Eric Vève, président de Viacités:** C'est un point à revoir avec le prestataire. Je le prends en note.

**Mme Madeleine Graux, usager de l'ESAM (Ecole supérieure d'arts et médias):** Je signale que l'accessibilité au niveau des places de stationnement n'a pas été prévue à l'Esam de Caen.

**M. Gilles Détéville, maire adjoint aux affaires sociales:** Je suis au courant de cette difficulté. Il y a seulement deux places réservées aux personnes handicapées devant le Cargö, ce qui fait loin. L'Esam est une réalisation de la communauté d'agglomération Caen la mer. J'ai saisi le directeur général des services, M. Gérard Fourquet, sur ce point mais je n'ai pas eu de réponse pour l'instant.

Il y a également un manque de fléchage (pour trouver l'ascenseur extérieur mais également à l'intérieur).

**Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie:** Il y avait une possibilité d'avoir un stationnement devant la porte mais elle se trouverait sur la voie réservée aux pompiers, donc ce n'est pas possible.

**M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux:** Je suis d'accord. Il n'y a pas assez de places sur le parking de l'Esam.

**M. Gilles Déterville, maire adjoint aux affaires sociales:** Je voudrais maintenant parler du projet de charte ville-handicap.

Vous l'avez tous reçu par courrier il y a quelques semaines et vous étiez invités à nous indiquer vos remarques et modifications. Seules deux modifications nous sont parvenues et nous les avons intégré.

Nous considérons donc cette charte comme un engagement commun pour les années qui viennent. Elle permettra chaque année de s'y référer, pour voir les progrès accomplis et les étapes qu'ils restent à franchir.

Ce projet de charte ville-handicap sera validé par le conseil municipal, à l'unanimité je l'espère, puis cette charte sera signée par le maire et l'ensemble des associations volontaires, pour lui donner plus de force. Des amendements seront toujours possibles par la suite.

Je voudrais terminer ces premiers Etats généraux du handicap en vous parlant de l'accessibilité à la citoyenneté. L'accès à l'information en est une composante essentielle.

Pour ce faire, le service Information personnes handicapées du CCAS édite tous les mois un bulletin sur l'actualité du handicap, le Caen Handi Info. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à communiquer vos adresses email pour avoir les prochains numéros.

Le site internet de la ville de Caen contient également des informations très utiles et s'est enrichi récemment de nouveaux outils pour améliorer son accessibilité (vidéos en LSF pour les sourds et vocalisation des pages pour les non-voyants).

Je vous signale également qu'une nouvelle référente sera bientôt nommée au niveau de la ville: il s'agit de Mme Isabelle Houley, du CCAS de Caen: elle sera référente par rapport aux services municipaux et aux associations.

Enfin, je vous invite à remplir le questionnaire de satisfaction disponible dans la salle afin que nous puissions prendre en compte vos remarques pour les prochains Etats généraux du handicap.

Merci à tous pour votre participation.

## ANNEXES

**Charte ville-handicap**

**Questionnaire de satisfaction**



## Projet de Charte du Handicap entre la Ville de Caen et les associations

### **PREAMBULE :**

La Charte du Handicap vise à promouvoir l'intégration dans la ville de toutes les personnes handicapées (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les associations regroupées, si possible, au sein d'un collectif.

Cette charte est un document cadre qui propose à la ville de manifester, au-delà de ses obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005, son engagement à donner à la personne handicapée toute sa place dans la cité, en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance, éducation, culture, sports, loisirs, vacances, vie à domicile, vie sociale et plus généralement citoyenneté.

La Ville de Caen représentée par son maire signataire s'engage ainsi à :

### **1 - CONCERTATION**

Etablir un partenariat avec les associations ainsi qu'avec les instances publiques, notamment le Conseil Général et la MDPH, et les organismes en charge des personnes handicapées afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes qu'elles rencontrent sur la commune.

### **2 - INFORMATION**

Sensibiliser la population aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.

Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées, par voie de guides, articles, affichage, réunions ou autres supports adaptés y compris internet...

### **3 - MOBILITE ET TRANSPORT**

Déplacements dans la commune et dans l'agglomération.

Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité (voiries, cheminements, éclairages, feux sonores...).

#### **Transport individuel :**

Prévoir suffisamment de stationnements adaptés, tant sur la voie publique que dans les parkings et en garantir l'usage et le respect.

### Transports en commun :

Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts (quais de plain pied) et de leurs abords en liaison étroite avec VIACITES.

### Transports spécialisés :

En complément du réseau de transport en commun (TWISTO), améliorer le transport spécialisé, seul moyen possible de déplacement pour certaines catégories de personnes handicapées (MOBISTO).

## **4 - ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS**

Respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs ou réhabilités, recevant du public.

Faire fonctionner régulièrement la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées en concertation étroite avec les associations agissant sur le territoire de la Ville.

Inciter les commerçants caennais à aménager l'accès à leurs magasins.

## **5 - LOGEMENT**

Etablir un recensement des logements accessibles et adaptés, afin de les réserver en priorité à des personnes handicapées. Dans le secteur social d'abord en mobilisant les moyens de Caen Habitat et de la Caennaise de Construction puis dans le secteur privé.

Favoriser la concertation avec les différents organismes concernés (mairie, préfecture, associations concourant à l'amélioration de l'habitat, organismes logeurs...) et les associations pour améliorer les conditions d'accès au logement.

Faciliter les créations de structures d'hébergement adaptées ou spécialisées.

## **6 - EMPLOI**

Utiliser ses propres capacités d'accueil notamment en remplissant l'obligation qui lui est faite par la loi du 11 février 2005 d'employer des travailleurs handicapés et assimilés dans la proportion de 6% de l'effectif total.

Un conventionnement avec le F.I.P.H.F.P (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) constituera un appui concret.

Promouvoir l'emploi des personnes handicapées par l'intermédiaire de la Mission Locale de l'Agglomération caennaise, de Cap Emploi, d'Handiuni et la connaissance des possibilités offertes par l'A.G.E.F.I.P.H (Association nationale de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés) en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi.

Encourager Pôle Emploi et la Mission Locale de l'Agglomération caennaise à prévoir la présence d'une personne formée pour l'accueil des travailleurs handicapés, dans chacune de leurs antennes.

Confier, dans la mesure du possible, des marchés publics aux établissements de travail protégé (Etablissements et services d'aide par le travail -ESAT- et Entreprises adaptées-EA) (fournitures, cocktail, espace vert...).

## **7 - ENFANCE – EDUCATION**

Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches et les haltes-garderies gérées par le CCAS.

Informers la population des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.

Aménager les établissements scolaires et les centres de loisirs pour les rendre accessibles à tous.

Connaître les enfants handicapés soumis à l'obligation scolaire et éducative en application des articles L131-6 et L112-1 du code de l'Education.

Participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire et universitaire en partenariat avec l'Education nationale.

## **8 - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VACANCES**

Promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et de tourisme : monuments, musées, salles de spectacles, salles de sports, piscines, etc...

Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs .... en utilisant, si nécessaire, les compétences des associations spécialisées.

Favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes handicapés.

## **9 - VIE A DOMICILE**

Informers les personnes handicapées des possibilités offertes par les services de prestations à domicile de la commune.

Favoriser le développement d'emplois en matière d'aide humaine et d'accompagnement des personnes handicapées.

Encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes handicapées, soit par des visites à domicile, soit par des contacts dans la commune (via l'opération VOISINS SOLIDAIRES).

## **10 - VIE SOCIALE**

Mettre en place une structure spécialisée pour l'accueil et l'intégration des personnes handicapées (mission handicap, plate-forme handicap...) à partir de la cellule information du CCAS et des services municipaux concernés par ces politiques.

Faciliter les démarches administratives, par la mise en place d'un accueil adapté et l'adaptation du site internet.

Soutenir les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et accompagnent des personnes handicapées.

## **11 - FORMATION**

Sensibiliser les personnels communaux aux différents types de handicap et former un nombre significatif d'agents au langage des signes par exemple.



## QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

*Vous venez de participer aux 1ers Etats généraux du handicap  
(26 septembre 2009).*

*Nous voudrions connaître votre avis pour mieux satisfaire  
vos attentes lors de prochaines actions. **Merci de votre réponse.***

### ➤ PRESENTATION ET DEROULEMENT DE L'ACTION

Êtes-vous satisfait du déroulement des Etats généraux du handicap ?

Les thématiques abordées:       oui    non                      L'accueil:                       oui    non  
L'horaire proposé:                       oui    non                      L'accessibilité:                       oui    non  
La durée :                                       oui    non  
Les débats/échanges :                       oui    non

Etes-vous satisfait de l'organisation ?  oui    non

Vos commentaires sur cette action : .....

### ➤ RENSEIGNEMENTS SIGNALETIQUES

Vous êtes :                       une femme    un homme

Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?       18 - 40 ans    41 - 60 ans    + de 60 ans

Etes-vous :    un membre d'association    un professionnel (à préciser) : .....  
 autre (à préciser) : .....

### ➤ DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Quels sujets souhaiteriez-vous voir abordés lors des prochains Etats généraux du handicap?

Êtes-vous intéressés par des informations complémentaires sur un ou plusieurs des sujets abordés lors des Etats généraux du handicap? Lequel(s)?

Si vous souhaitez recevoir de la documentation sur ces sujets, indiquez vos coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP : ..... Ville: .....

☎ : ..... Fax : ..... courriel : .....

*Merci de déposer ce questionnaire dans l'urne à la sortie de la salle  
ou de le retourner au CCAS de Caen, service Information personnes handicapées  
45 rue de Bernières, BP 80225 - 14012 Caen Cedex 1- Tél/Fax:02.31.15.38.56*